

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 05989

Numéro SIREN : 824 485 122

Nom ou dénomination : 1 AIDE A DOM

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2018 sous le numéro de dépôt 30398

# SAS 1 AIDE A DOM

Société par actions simplifiée

Au Capital de 15 000 €

Siège Social : 5 Rue du Docteur Maurer

78630 ORGEVAL

RCS VERSAILLES 824 485 122

=====

n° de  
dépôt



n° de  
gestion

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 AVRIL 2018

30398

13 JUL. 2018

=====

n° de  
facture

Quin.

n° de  
chrono

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le Vingt Avril à 19 heures,  
Au siège social,

Les actionnaires de la Société dénommée " **1 AIDE A DOM** " Société par actions simplifiée au capital de 15 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le n° 824 485 122, dont le siège social est situé, 5 Rue du Docteur Maurer à ORGEVAL (78630), se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Présidente.

L'Assemblée Générale est présidée par **Madame Emmanuelle AVRIL**, Présidente

Madame La Présidente, après avoir déclaré qu'elle possède personnellement  
80 actions dans la Société, ci 80 actions

**constate la présence de :**

- **Madame Lucie LEGER**  
Propriétaire de 70 actions, ci 70 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social,  
CENT CINQUANTE ACTIONS, ci 150 actions

L'ensemble des associés étant présent et réunissant ainsi la totalité des actions composant le capital social, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et par conséquent en mesure de valablement délibérer aux conditions de majorité requises.

Madame La Présidente dépose alors devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Un Exemple des Statuts de la Société mis à jour,

Madame La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité d'exploitation malgré des capitaux inférieurs à la moitié du capital social,
- Pouvoirs en Vue des Formalités.

Après avoir donné lecture de ses différents rapports, Madame La Présidente déclare la discussion ouverte.

En l'absence de débat et personne ne demandant la parole, sont mises aux voix les résolutions suivantes figurant toutes à l'ordre du jour :

#### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte que la dissolution de la Société n'a pas été prononcée, alors que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, ou d'une copie certifié conforme du présent procès-verbal, à effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés.

**LA PRÉSIDENTE**



EA